



CONSEILLERS EN EXERCICE : 33  
NOMBRE DE PRESENTS : 32  
NOMBRE DE VOTANTS : 33

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué les 14 et 21 avril, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Jérôme STEFFE, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs STEFFE, AUBRY, BAVARD, BOSCO-NOUQUERET, BOUSSEAU, BOVA-SAINT-ANDRE, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DAMAY, DESVERGNES, FABRE, FAVIER-LAFAYE, GOURPIL, HARRIBEY, HUIN, LABORDE, LANGLOIS, LOUSTAU, MERCIER, MOUSTIE, REMIGI, REVERS, SILVESTRE, BUCHOUL, DUBOURG, MOREIRA, TACHON, TRUAISCH, FABRE, TRINQUART.

**ABSENTS** : Néant

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Madame RULLEAU à Madame DESVERGNES.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur LANGLOIS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le groupe Demain CESTAS demande des modifications du procès-verbal. Le temps de l'examen de ces demandes, l'adoption du procès-verbal est reportée à la prochaine séance.

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026- DELIBERATION N°4/1.**

Réf : Secrétariat Général/Elodie ELIAS-9.1

### **OBJET : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR - AUTORISATION**

L'article L1612-30 du Code Général des Collectivités Territoriales indique qu'il convient d'adopter un règlement budgétaire et financier avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée municipale.

Lors de la constitution du dossier des délibérations présentées à cette séance, ce règlement budgétaire et financier a été omis de l'ordre du jour. Compte tenu que cette séance est principalement dévolue au vote du budget de la collectivité, il est nécessaire d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour de la présente séance.

Aussi, il vous est proposé la modification de l'ordre du jour de la présente séance en y ajoutant l'adoption du règlement budgétaire et financier.

Mise aux voix, la proposition de Monsieur le Maire est adoptée à l'unanimité.

### **POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

#### **LE SECRETAIRE DE SEANCE**



**Jean-Pierre LANGLOIS**

#### **LE MAIRE**



**Jérôme STEFFE**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 05/05/2026 et de sa publication sur le site internet de la commune le 05/05/2026
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.